

Image not found or type unknown



Coupure d'eau pour un impayé

Par **Tuariki**, le **10/10/2014 à 20:55**

Je voudrai savoir si le Décret n° 2014-274 du 27 février 2014 est applicable en Polynésie Française. rnrnEst-il illégale de couper l'eau d'une résidence principale pour un motif d'impayé sur le territoire de la Polynésie Française? rnrnMerci de votre réponse.